

Arrêté fédéral approuvant une convention de double imposition avec le Koweït

Projet

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 85, ch. 5, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 12 mai 1999¹,
arrête:

Art. 1

¹ La Convention signée le 16 février 1999 entre le Conseil fédéral et le Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

¹ FF 1999 6840